

DÉCLARATION

des organisations de la société civile relative aux sanctions de la HAAC contre Radio Victoire FM et son Rédacteur en chef Joachim Agbétim

1. Les organisations de la société civile togolaise sont vivement préoccupées par la récurrence des entraves à la liberté de presse et la persécution des journalistes des médias privés au Togo. Le lot des médias et journalistes victimes des abus du pouvoir politique n'a pas cessé d'accroître, et nombre d'entre eux ont été contraints à l'exil sans oublier ceux qui sont arrêtés et constamment jetés en prisons dans le cadre de l'exercice de leur profession.
2. Depuis plusieurs mois, les attaques terroristes font d'énormes pertes en vies humaines dans les rangs de nos Forces de défense et de sécurité, des déplacés de masse des populations civiles dans la région de la savane au nord du Togo. Les autorités togolaises et les médias d'État sont restés silencieux, indifférents, insensibles et insoucieux de la situation que vivent nos militaires et les populations face à l'extrémisme violent. Seuls les médias privés ont le courage, et dans des conditions de travail très difficiles déjà, d'informer l'opinion sur la situation que vivent nos populations dans le nord du Togo.
3. Le jeudi, 25 juillet 2024, Radio Victoire FM a reçu l'ancien ministre de la sécurité, Maître François Akila-Esso BOKO en exil depuis 2005, qui a, lors de l'émission « *Auditeur-Actualité* », relever les causes profondes et le malaise général des attaques terroristes contre le Togo depuis 2021, notamment la « *diplomatie à l'attrape-tout* » des autorités togolaises dans le dessein de masquer la gestion chaotique des ressources de l'État, le refus d'équiper adéquatement et de manière efficiente nos militaires qui sont sur les théâtres d'opération. Ces vérités qui sont servies à l'opinion n'ont visiblement pas plu aux autorités togolaises qui cherchent à faire de la diversion et à semer de la confusion dans les esprits ; en instrumentalisant la HAAC pour jeter leur dévolu sur la Radio et son personnel. Ces vérités qui sont servies à l'opinion n'ont visiblement pas plu au régime en place qui cherche à faire de la diversion et à semer de la confusion dans les esprits ; en instrumentalisant la HAAC pour jeter leur dévolu sur la Radio et son personnel.
4. Les organisations de la société civile condamnent fermement ces sanctions arbitraires qui ne sont que le reflet d'un pouvoir autoritaire et narcissique au sommet de l'État, hostile et réfractaire à tout débat contradictoire.
5. Les organisations de la société civile demandent la levée immédiate et sans condition de ces sanctions et la cessation de toutes les autres formes de harcèlement, de musellement et de torture morale psychologique contre les journalistes et les médias dont les lignes éditoriales sont critiques vis-à-vis de la gestion calamiteuse des richesses du pays.
6. Les organisations de la société civile exigent du chef de l'État et ses collaborateurs de mettre rapidement à la disposition des militaires qui sont sur les théâtres des opérations le matériel adapté aux combats, de bonnes conditions de vie et de travail à travers des salaires et primes à la hauteur des risques encourus, et une meilleure prise en charge des blessés et des familles des militaires qui sont décédés du terrorisme.
7. Les organisations de la société civile invitent également le gouvernement à prendre en considération les remarques pertinentes de l'ancien ministre de la sécurité par

MOUVEMENTS ET ASSOCIATIONS

ALCADES – ASVITTO – GAGL – GCD – GLOB – FDP– LCT – LTDH – MCM – MJS – SEET

l'organisation d'un hommage national mérité et digne de ce nom aux militaires qui tombent au champ d'honneur.

8. Les organisations de la société civile invitent les nouveaux commissaires de la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) à se départir de leurs « *chapelles et parrains politiques* » et de la peur en vue d'accomplir leurs obligations conformément à leur mandat et pour lesquelles ils sont appelés et payés avec l'argent du contribuable. Il est inadmissible que la CNDH soit indifférente à toutes les formes de violations des droits de l'homme dans le pays, notamment le musellement de la presse privée, les arrestations et détentions abusives et arbitraires, les contraintes à l'exil...
9. Enfin, les organisations de la société civile viennent apporter tout leur soutien à toute la diaspora qui, depuis sa position, œuvre pacifiquement, inlassablement et légalement pour faire renaître l'espoir dans la longue lutte pour la libération du Togo du joug de la dictature héréditaire qui se monarchise.

Fait à Lomé, le 28 juillet 2024

Pour les Organisations,

M. Daguerre K. AGBEMADOKPONOU (ALCADES)

M. Monzolouwè B. E. ATCHOLI KAO (ASVITTO)

M. Christophe Komlan TETE (GAGL)

M. Bassirou TRAORE (GCD)

M. Koffi DANTSEY (GLOB)

M. Poro EGBOHOU (FDP)

Dr Emmanuel H. SOGADJI (LCT)

Me Célestin Kokouvi G. AGBOGAN (LTDH)

Me Raphaël N. KPANDE-ADZARE (MCM)

M. Issaou SATCHIBOU (MJS)

M. Bertin BANDIANGOU (SEET)